



Le renouveau de la FAO



De nouvelles normes pour une plus grande transparence

La FAO s'apprête à adopter de nouvelles normes comptables, qui lui permettront de rendre compte de façon plus transparente de sa situation financière et de l'exécution de son programme.

Les Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS), en cours d'adoption dans l'ensemble du système des Nations Unies, sont l'un des projets prioritaires du Plan d'action immédiate pour le renouveau de la FAO.

Les normes IPSAS permettront de mieux évaluer à chaque instant la situation financière de l'Organisation du fait que les opérations seront enregistrées au moment où elles ont lieu et non au moment où se produit l'encaissement ou le décaissement correspondant.

Elles lui permettront aussi de mieux gérer ses actifs physiques – immeubles, matériel de bureau, véhicules, etc. – dans l'ensemble du monde.

L'actuel système de comptabilité utilisé sur le terrain (*Field Accounting System*) sera remplacé par un système mettant en oeuvre de nouveaux procédés et de nouveaux outils pour la gestion des services et des biens et autres actifs dans les bureaux décentralisés.

Le nouveau système est en cours d'élaboration.

Nick Nelson, directeur de la Division des finances et trésorier, souligne que les normes IPSAS sont plus exigeantes.

“Du fait qu'elles sont plus complètes et imposent plus de transparence, l'Organisation sera mieux en mesure de faire rapport aux États Membres.

“Le nouveau système de comptabilité à l'usage des bureaux extérieurs jouera un rôle essentiel en ce sens qu'il permettra d'adopter une approche plus directe et plus efficace et plus rationnelle.

“Grâce à ces nouvelles dispositions, les États Membres et la communauté des donateurs devraient avoir encore plus confiance dans les services fournis par la FAO.”

Il est prévu de mettre en place les normes IPSAS en 2012, de manière à ménager un temps suffisant pour la planification et la formation.

Pour plus de renseignements sur les normes IPSAS, cliquer [ici](#).

De nouvelles mesures pour un meilleur service

La réforme des systèmes d'administration et de gestion de la FAO se poursuit, avec pour objectif général de mieux servir les États Membres.

La réforme découle des recommandations formulées dans l'Évaluation externe indépendante et dans l'Examen exhaustif et vise à réduire les lourdeurs bureaucratiques, rationaliser les procédures et déléguer davantage.

À l'heure actuelle, l'effort de délégation et d'autonomisation en faveur des bureaux décentralisés porte sur deux domaines: les achats et les lettres d'accord.

Theresa Panuccio, chef de projet, explique que la mise en oeuvre de l'Évaluation externe indépendante est l'occasion d'accroître l'efficacité de nombreuses procédures et, partant, du travail qu'accomplit l'Organisation, ce qui permettra de mieux répondre aux attentes des États Membres.

Les achats sont l'un des principaux domaines visés par la réforme. En délégrant davantage de pouvoirs aux bureaux décentralisés pour l'achat des biens, qui se fera localement ou au niveau de la région, on espère assurer une exécution plus rapide et ainsi mieux servir les États Membres.

De même, en délégrant aux divisions et aux bureaux décentralisés la responsabilité des lettres d'accord, on compte que le processus d'approbation sera plus efficace tout en se déroulant dans la transparence.

Il s'agit de permettre une prise de décision plus rapide sur le terrain tout en ayant l'assurance que la délégation de pouvoirs se fera dans les règles et que les membres du personnel qui en bénéficieront seront comptables de leurs décisions, précise Mme Panuccio.